

Planter des haies en Eure-et-Loir



plaquette thématique
financement et réglementation

Je suis exploitant agricole ou collectivité et je souhaite planter des haies sur mon territoire.

Je contacte les financeurs de plantations de haies dès l'AMONT de mon projet.



Des éléments sont écrits en bleus dans cette plaquette.



Je **CLIQUE** sur ces éléments.

J'ai accès à des informations détaillées et aux mails de personnes ressources.

Je respecte la réglementation

50 cm si

Ma haie sera en retrait de

Articles 671 à 673 Code civil

2 m si



- ✓ sa hauteur est inférieure à 2 m ;
- ✓ elle est située au-dessus de lignes téléphoniques souterraines.

- ✓ sa hauteur est supérieure à 2 m ;
- ✓ elle est située le long d'une voie ferrée ;
- ✓ elle est située en bord de voirie routière communale, départementale, ou nationale, et sa hauteur excède 2 mètres.



Des particularités locales peuvent exister dans ma commune, le Parc Naturel du Perche, ou liées à un PPRI, SAGE, règle spécifique au titre du Code de l'urbanisme...

JE ME RENSEIGNE

Je plante un végétal local

Je plante de préférence des essences de provenance locale, diversifiées, adaptées aux conditions climatiques, pédologiques pour une haie résiliente.



<https://www.vegetal-local.fr>

La marque « végétal local » garantit des végétaux d'origine sauvage et locale.



La plantation des végétaux locaux est un critère possible pour recevoir certaines aides.

Ruptures possibles d'approvisionnement dans les pépinières « végétal local »

Je contacte un correspondant végétal local du Bassin Parisien Sud :

producteurs végétaux BPS

Je limite, dans la mesure du possible, le nombre d'espèces et d'individus à fort potentiel allergisant.

guide végétation en ville

J'ai effectivement un projet de plantation de haies !



Ai-je droit à des aides ?
Quelles structures puis-je contacter ?

Mon projet de plantation peut être aidé financièrement

Les dispositifs de financement par appels à projets

Le Fonds pour l'Arbre <https://fondspourlarbre.fr/>

FONDS POUR L'ARBRE

L'appel à projet du Fonds est destiné aux structures engagées dans une stratégie territoriale de développement des arbres et des haies (COLLECTIVITES territoriales, structures d'accompagnement agricoles, etc)



Les **AGRICULTEURS** doivent se rapprocher de structures opératrices du Fonds pour l'Arbre car ils ne sont pas éligibles au Fonds.

qu'est-ce qu'un opérateur haie?

 Le financement couvre les actions de l'**ANIMATION** sur la haie et permettant d'aboutir à la plantation.



Aide N°1
0,85 € par plant tout venant,
bonification de + 0,22 €
par plant VEGETAL LOCAL

Aide N°2
Si j'aide la filière VEGETAL LOCAL,
l'aide N°1 est bonifiée
0,81 € en plus par plant végétal local

Opérations de 5 000 plants à 50 000 plants, 50 % minimum des plants végétal local

1 L'opérateur prend connaissance des modalités du dispositif de la dernière saison* de plantation.

**Règlement appel à projets
- saison 2023-2024**

* de mai année N jusqu'en septembre année N+1

2 L'opérateur consulte l'appel à projets ANNUEL dès AVRIL.

appel à projets annuel

Se renseigner suffisamment tôt (délai de candidature d'un mois maximum).

3 L'opérateur consulte l'aide à la candidature.

4 L'opérateur candidate (formulaire en ligne, pièce à transmettre...).

cliquez en bas de la page de candidature **suivre les étapes de la page de candidature**



Une Association Française de l'Arbre Champêtre (AFAC-Agroforesteries) Centre Val-de-Loire sera créée prochainement.

Des questions ?

- **contact national AFAC agroforesteries**
- **contact@fondspourlarbre.fr**

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Dispositif de financement (cofinancement agences de l'eau) du Programme de Développement Rural, au titre d'**opération 4.4** pour investissement non productif dans le secteur agricole (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles)

**Je consulte
l'appel à projets TO 4.4 en cours**



**Je clique sur le lien
europeocentre-val-de-loire**

« Accompagner l'investissement non productif favorisant la qualité de l'eau et la biodiversité dans le secteur agricole »

Les dispositifs de financement permanents



Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure-et-Loir

(programme Ecocontribution Chasseurs/OFB)



Aides réservées aux TERRITOIRES adhérents de la FDC 28.



40 % de la facture, plafonnée à 6€/ml (à titre indicatif)

200 mètres minimum, 3 rangs en quinconce, 19 espèces différentes, paillage et protection biodégradable

VÉGÉTAL LOCAL SOUHAITÉ et

- implantation en parcelle agricole ;
- hors bord de route ;
- entretien respectueux de la biodiversité tous les deux ans.

1 Je prends connaissance des modalités du dispositif.

cahier des charges FDC28

2 Je contacte le technicien de mon secteur ou la fédération.

valentin.baron@fdc28.fr

02 37 24 04 00

Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST)



Il devra être montré que la haie permet la création, la restauration ou la préservation des corridors écologiques.



40 % (exploitant agricole)
50 % (structure agricole collective)
80 % maximum (commune, EPCI, association)

Max : 30 000 €
Max : 100 000 €

Subvention minimum de 2 000 €

1 Je prends connaissance des modalités du dispositif

cadre de référence en vigueur du CRST (fiches 31, page 46)

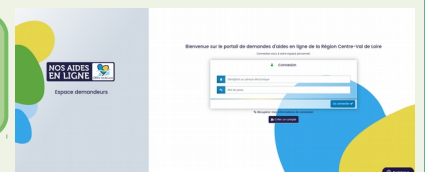
2 Je présente mon projet de plantation à l'agent de développement en charge de l'animation locale du contrat régional du territoire sur lequel je vais planter.

- CA Chartres Métropole : **Eléonore HEISSAT** ; 02 37 23 40 00
- CA Agglomération du Pays de Dreux : **Bastien BONNAFOUX** ; 02 37 64 82 00
- CC Portes euréliennes d'Île-de-France : **Dominique PINGAULT** ; 02 37 83 49 33
- CC Cœur de Beauce : **Stéphanie COEURJOLY** ; 02 37 90 15 41
- CC Entre Beauce et Perche : **Alexandre THOUVENOT** ; 02 37 23 25 72
- Pays Dunois : **Clémence PETITDEMANGE** ; 02 37 96 63 96
- PETR Perche : **Jérôme CLEMENT** ; 02 37 29 09 29



3 Après avoir contacté le référent technique, j'effectue une demande sur le portail de demande d'aides en ligne de la Région Centre Val-de-Loire

[aides Région Centre Val-de-Loire](#)



Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

- Favoriser la reconstruction du patrimoine naturel et la biodiversité (trame verte)
- Aider à la résilience de l'Eure-et-Loir face au changement climatique.



2,5€ du mètre linéaire
(limite 60 % montant opération)



Un prestataire externe compétent dans le domaine accompagnera projets et travaux.

1

Je prends connaissance des modalités du dispositif.

règlement transition écologique



3

Je consulte le guide de la téléprocédure de demande d'aides.

pour les collectivités pour les associations



Les agriculteurs sont également concernés.

minimum : 200 ml, 2 rangs, 3 essences différentes, association arbres de haut-jet, cépées et arbustes

La distance de plantation inscrite dans les Plans de prévention du risque d'inondation (PPRI) sera respectée.

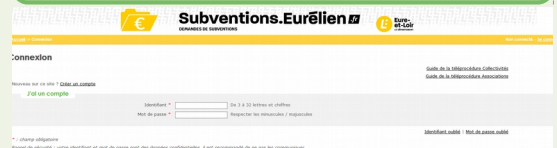
2

Je vais sur le portail des demandes de subventions du CD28.

subventions CD28

4

Je crée un compte (ou j'utilise celui dont je dispose).



Je contacte le Conseil Départemental pour parler de mon projet.

Service INGENIERIE Mme MENAGER, 02.37.88.48.12, estelle.menager@eurelien.fr
Mme MAHOUDEAU, 02.37.23.58.83, annabelle.mahoudeau@eurelien.fr

Service INSTRUCTEUR Mr SILLY, 02.37.23.59.70, aurelien.silly@eurelien.fr

Structures d'animation pour la plantation utilisant les aides FEADER

Parc Naturel Régional du Perche

M. Stéphane LIBERGE (adjoint au bocage)
02 33 85 36 36 (standard)
stephane.liberge@parc-naturel-perche.fr

Association Hommes et Territoires (agriculture et biodiversité)

M. Aymeric COURBOIS, 06 15 08 33 44
a.courbois@hommes-et-territoires.asso.fr

Chambre d'agriculture

Morgane ROSE, 02 33 24 45 76

Société AGROECO expert

Christophe SOTTEAU, 06 71 26 07 61

Syndicats de rivière Coordonnées en cliquant : [syndicats rivière Eure-et-Loir \(page 6 et 7\)](#)

Paiements pour Services Environnementaux

Ces dispositifs, gérés pour l'Eure-et-Loir par les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, ne prennent pas en compte, **aujourd'hui**, la haie en Eure-et-Loir.

Mécénat d'entreprise

Le financement AFAC (en page 2 de cette plaquette) est un exemple de financement privé par mécénat. D'autres structures privées peuvent éventuellement financer des projets de plantation de haies. Il vous appartient de vous renseigner en cliquant :

[catalogue fonds, fondations et aides privées](#)

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>